

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210310-59

**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 3 mars 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 mars 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Sylvain HERMAN, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Didier ROMEUF à Christiane SAMSON  
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC  
Stéphane RODIER à Tony BERNARD  
Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE  
Claude GOUILLON-CHENOT à Pierre ROZE  
David DEROSSIS à Taya ADJIMI  
Pierre CONTIE à Taya ADJIMI  
Martine MUNOZ à Sophie DELAIGUE  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseiller suppléant ayant voix délibérante :** Thierry LAMBINET

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Monique DURAND-PRADAT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT

**Secrétaire de séance :** Alexandra VIRLOGEUX

**PREEMPTION DE LA PARCELLE BL 728 SITUÉE A COURPIERE**

**Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

9

Total votants :

52

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants.

**Considérant** que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne est ainsi bénéficiaire, depuis sa création au 1er janvier 2017, d'un droit de préemption mis en œuvre par l'Etablissement Public Foncier (EPF) Auvergne à la demande de l'ex Communauté de communes du Pays de Courpière, sur la parcelle cadastrée BL 728, d'une superficie totale de 374 m<sup>2</sup> et située 51 T AV DE LA GARE, 63120 Courpière ;

**Considérant** que cette parcelle appartient toujours à la société PRODUCTIONS TREBIEN actuellement en liquidation ;

**Considérant** que le terrain se compose d'une maison d'habitation louée, d'espaces verts extérieurs et d'une voie d'accès y menant ;

**Considérant** que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ne souhaite plus devenir propriétaire de cette parcelle, ayant quitté les locaux de l'ex siège de la Communauté de communes du Pays de Courpière situés sur la parcelle voisine BL 727 qui va être vendue ;

**Considérant** que l'acquéreur évincé à l'époque pour l'achat de la parcelle BL 728, la SCI JJP, représentée par Jean-Philippe GUILLEMIN, est toujours intéressé pour acquérir la parcelle ;

**Considérant** que, pour garantir les droits sur l'immeuble, le prix de vente a été consigné par l'EPF Auvergne à hauteur de 44 200 euros de capital, auxquels s'ajoutent 3456,13 euros de frais et 691,23 euros de TVA soient un total de 48347,36 euros, dont le remboursement des annuités s'étale de 2019 à 2027.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Retire** la décision de préemption de la parcelle BL 728 de Courpière,
- **Demande** à l'EPF Auvergne le remboursement des sommes déjà versées,
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 43	Représentés : 9	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52</b>	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

  
**Tony BERNARD,**  
Maire de Châteldon

